

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR MONTESSORI HOSSEGOR**

### **PRÉAMBULE**

Montessori Hossegor est une école privée hors contrat, laïque et qui suit les préceptes de la pédagogie Montessori selon les critères mis en place par l'AMI (Association Montessori Internationale). Le règlement intérieur a pour but de définir les règles qui organisent la vie de l'école basées sur une approche pédagogique selon les principes de Maria Montessori. Nous cherchons à cultiver au sein de l'enfant la sentience, la grâce, la responsabilité, et l'aptitude de rassembler ses connaissances pour prendre part à un futur meilleur. L'enfant y apprend les aptitudes à évoluer de façon harmonieuse et intelligente au sein d'un groupe social et à y respecter les règles mises en place pour le bien du groupe et de chaque individu au sein du groupe. La tolérance et le respect pour soi, pour autrui et pour son environnement font partie des objectifs de l'instruction à Montessori Hossegor.

### **INSCRIPTIONS**

L'entrée à l'école Montessori Hossegor procède d'un double choix : choix de l'école et de sa pédagogie par la famille, choix des familles par l'École. Ce double-choix fonde la relation entre l'école et les familles. Il implique l'adhésion au projet pédagogique de Montessori Hossegor et au présent règlement.

### **HORAIRES**

L'école accueille des enfants âgés de 2 1/2 ans à 11 ans. Les élèves de l'école sont répartis en deux classes : une classe pour les 3-6 ans (Maisons des enfants), une classe pour les 6-11 ans (classe élémentaire). Les enfants sont accueillis de 8h45 à 16h00 quatre jours par semaine lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi de 8h45 à 12h30.

Une scolarisation à mi-temps est possible pour les plus jeunes les matinées de la semaine de 8h45 à 12h30 ( de 2 ans 1/2 à 4 ans).

Par respect pour le travail des enfants et de l'équipe pédagogique, nous demandons aux adultes de respecter les horaires d'arrivée et de sortie. L'arrivée se fait entre 8h45 et 9h00 et la sortie se fait à 16h00.

A partir de 9h00 le portail sera fermé.

Pour ne pas perturber les enfants et soutenir la notion d'indépendance, veuillez dire au revoir à vos enfants avant d'arriver au portail et les laisser marcher vers leur classe seuls. Un adulte sera au portail pour accueillir et accompagner vos enfants si nécessaire au sein de leur ambiance.

Les enfants seront prêts à 16h00 et un des guides sera au portail pour vous les remettre en mains propres.

### **ABSENCE ET MALADIE**

L'école ne peut en aucun cas accueillir un enfant malade, fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse.

L'école ne peut donner de médicaments que sur autorisation écrite des parents et accompagnée d'une ordonnance médicale.

L'école est tenue de maintenir à jour le registre des présences et consigne les absences chaque demi-journée. Dans l'intérêt des enfants, nous demandons aux familles de téléphoner dès que possible pour signaler l'absence d'un enfant, et de la confirmer au retour par écrit. En cas d'inaptitude à la pratique de l'éducation physique et sportive, temporaire ou de longue durée, une dispense de sport sera établie par un médecin.

## **PRÉSENCE**

La fréquentation régulière et l'arrivée ponctuelle à l'école sont deux habitudes qui ont un impact considérable sur les résultats scolaires. Nous nous engageons à fournir à chaque enfant un environnement éducatif supérieur et demandons à chaque famille de s'engager à s'assurer que leur enfant fréquente l'école à temps et de façon régulière. Les absences et les retards perturbent les enfants, perturbent leur emploi du temps, exigent un réajustement de la routine quotidienne et ralentissent l'apprentissage. Les enfants qui arrivent en retard peuvent souvent se sentir laissés pour compte ou conscients de leur arrivée. Ils ont également du mal à faire la transition vers leur journée, car ils n'ont pas été en mesure de le faire avec leurs pairs.

Il est important que votre enfant arrive à l'heure pour profiter pleinement de l'environnement Montessori. Il est essentiel que chaque enfant soit à l'heure et prêt à commencer à 9 heures du matin. Cela permet à tous les enfants de participer aux activités de la journée et facilite la transition pour l'ensemble du groupe. Si votre enfant est en retard ou absent, veuillez en aviser l'école avant 9h. Les parents sont priés de faire tous les efforts possibles pour fixer des rendez-vous chez le médecin, le dentiste et autres pour leur enfant en-dehors de la journée scolaire. Cela renforcera l'importance de l'école et empêchera les enfants de "manquer".

## **Bilans de santé :**

En France, deux bilans de santé sont obligatoires pendant la scolarité maternelle et primaire. Le premier doit avoir lieu au cours de la sixième année de l'enfant, et le second au cours de la neuvième année. Dans les écoles publiques, ils sont souvent effectués par les services de médecine scolaire. Montessori Hossegor n'a pas de service médical, mais est néanmoins tenu de s'assurer de ce suivi médical. Nous demandons donc aux familles de faire effectuer ces visites par un médecin et de fournir à l'école un certificat médical attestant que le bilan mentionné a été assuré par un professionnel de santé. L'examen des 6 ans est particulièrement important car il comprend le repérage précoce des signes qui peuvent entraîner des difficultés ultérieures d'apprentissage : problèmes visuels, auditifs, troubles du langage.

## **Vaccinations obligatoires :**

Les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite (souvent associés à la coqueluche) sont obligatoires en France, a fortiori lors d'une inscription à l'école. En conséquence, nous demanderons aux familles de nous fournir la photocopie à jour du carnet des vaccinations (diphtérie, tétanos, poliomyélite) chaque début d'année. En cas de non vaccination, un certificat de contre indication médicale est exigible. Pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018, les vaccinations ci-contre sont obligatoires: la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole.

## **Sortie pendant le temps scolaire :**

Nous demandons aux familles de bien vouloir organiser les rendez-vous médicaux et autres en dehors des heures scolaires. Si cela n'est pas possible, il est plus facile que l'enfant s'absente toute une demi-journée. Si le rendez-vous a lieu le matin, il peut arriver à l'école à 12h30. Si le rendez-vous a lieu l'après-midi, il peut quitter l'école à 12h30.

Telle qu'elle est définie dans le code de l'éducation, l'obligation d'assiduité scolaire consiste à participer au travail scolaire, à respecter les horaires d'enseignement, ainsi que les règles collectives de chaque établissement.

En cas d'absence, ou d'horaires inhabituels merci de nous prévenir et de remplir la note prévue à cet effet.

Sauf en cas de maladie dont la convalescence dépasse les 2 semaines, nous ne pourrons diminuer l'écolage pour cause d'absence.

### **ACCIDENTS**

En cas d'accident l'équipe fera appel aux services d'urgences. Elle prendra toutes les mesures nécessaires et s'engagera à prévenir les parents dans les meilleurs délais.

A l'inscription une décharge est demandée aux parents afin que nous puissions au besoin faire hospitaliser l'enfant qui en aurait besoin.

### **PREMIER SECOURS**

Une armoire à pharmacie est présente à l'école. En dehors de l'administration de traitements en cours et uniquement en cas d'ordonnance/certificat médical et d'autorisation écrite des parents, les seuls soins que nous prodiguons aux enfants sont :

- En cas d'écorchure ou de brûlure : désinfection de la plaie
- En cas d'hématome : donner de l'arnica sous forme de crème ou de gel
- En cas de brûlure : passer sous l'eau froide

En aucun cas de notre propre initiative (en cas de fièvre) nous ne sommes habilités à administrer des antalgiques aux enfants.

### **LES SORTIES**

Une autorisation vous a été demandée lors de l'inscription pour la participation de votre enfant aux sorties organisées par l'école. Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant y participe pourront le signaler par ce biais. Merci de noter que la préparation de ces sorties s'organise avec les enfants mais que ces derniers restent libres d'y participer ou pas. Les parents souhaitant accompagner le groupe devront nous fournir une attestation d'assurance pour eux-même ainsi que leur véhicule.

### **SÉCURITÉ À L'ÉCOLE**

Les enfants ne doivent pas quitter le bâtiment sans la permission et la surveillance d'un guide. Le personnel prend toutes les précautions nécessaires pour surveiller qui entre et sort du bâtiment. Nous discutons de la sécurité personnelle dans les ambiances et nous vous encourageons à parler avec votre enfant de la sécurité personnelle à l'école et dans son quartier. Le portail est fermé à clé à 9h00 et reste fermé à clé toute la journée.

Chaque enfant est bénéficiaire d'une assurance scolaire avec responsabilité civile et accidents corporels, souscrite par les parents auprès de l'organisme de leur choix.

Sont interdits à l'école : bonbons, sucettes, objets dangereux, portables, jeux électroniques et objets de valeur.

Tant que vous êtes présents à l'école, vous êtes responsables de votre enfant. Merci de ne pas le laisser aller et venir seul et de lui faire respecter les règles de l'école en votre présence (ne pas courir dans les classes, ne pas toucher du matériel non présenté par le guide, ne pas arracher les feuilles des plantes du jardin, entre autres).

### **SPÉCIAL COVID**

Toute personne entrant au sein de l'établissement doit soit se laver les mains soit appliquer du gel hydro-alcoolique ainsi que porter un masque.

Le personnel suivra le protocole mis en place par le gouvernement pour les collectivités, dont le port du masque, le nettoyage avec virucide des sols, tables et chaises, la désinfection des points de contact fréquents, ainsi que le respect et l'éducation aux gestes barrières. Nous demandons aux familles de bien vouloir prendre la température de leur enfant avant de quitter la maison, et de nous soutenir dans l'éducation au lavage de mains et autres gestes barrières.

## **COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES**

La communication scolaire Montessori est l'un des nombreux éléments nécessaires à un développement sain de l'enfant. La communication peut se faire par le biais de plusieurs moyens. La communication scolaire peut inclure les entretiens parents-guides, le manuel scolaire, les documents scolaires, les articles, les bulletins d'information, les plateformes de médias sociaux, les courriels, les événements éducatifs pour les parents ou la communication transmise par l'enfant. Chaque famille est unique dans son exigence d'un quota de communication adéquat et satisfaisant et une approche globale ne suffit donc pas. Afin d'être attentif, l'école peut, pour sa part, offrir un certain nombre de possibilités de communication différentes, mentionnées ci-dessus.

Montessori Hossegor souhaite favoriser la communication entre parents et guides sur la base d'une confiance partagée et d'un respect mutuel au nom du bien être de l'enfant. Afin de construire cette confiance, nous proposons :

- Plusieurs réunions collectives en cours d'année pour présenter chaque classe, notre pédagogie et le matériel Montessori
- Des entretiens individuels bi-annuels pour parler de chaque enfant et de son développement.
- Des événements divers et variés tout au long de l'année pour apprendre à se connaître et à promouvoir la pédagogie Montessori autrement.

En outre, les familles peuvent solliciter un rendez-vous avec les membres de l'équipe pédagogique ou avec la direction à tout moment. Ces rendez-vous peuvent aussi être initiés à la demande de l'équipe pédagogique.

Les membres de l'équipe vous accueillent le matin et le soir et sont disponibles pour échanger si vous avez besoin de transmettre une consigne, ou un élément que vous souhaitez partager.

Pour parler plus longuement de votre enfant, il est préférable de prendre rendez-vous avec le guide de votre enfant à un autre moment.

Les parents qui le souhaitent peuvent aider au fonctionnement de l'école, en accord avec l'équipe pédagogique : sorties, organisation de festivités, travaux d'entretien, fabrication de matériel, etc...

Chaque parent peut avoir la possibilité de venir observer dans la classe de son enfant, sur rendez-vous et avec l'accord de l'équipe.

Si nous vous accueillons avec plaisir, il est important d'obtenir aussi l'accord de votre enfant.

La procédure de communication applicable doit respecter ce qui suit :

1. Contactez le guide de votre enfant pour demander des éclaircissements ou résoudre un problème (les demandes peuvent être faites lors de l'arrivée/du départ ou par courrier électronique)
2. Contactez le chef d'établissement si vous avez besoin d'éclaircissements supplémentaires

MH s'efforcera constamment de communiquer clairement ce qu'une école Montessori peut apporter à votre enfant. MH s'attend à ce que les parents soient des participants réguliers de la communication scolaire.

## **LIBERTÉ ET DISCIPLINE**

Nous aimerions prendre un moment pour discuter de ces principes très importants. La liberté est un privilège, un privilège qui doit être apprécié, respecté et recherché. Cependant, au fur et à mesure que l'enfant acquiert de nouvelles libertés qui s'ouvrent à lui, il doit y avoir une certaine discipline qui doit s'appliquer au droit de l'enfant à sa propre liberté.

Si un parent adopte un comportement destructeur, perturbateur ou nuisible pour l'environnement scolaire, les enfants ou le personnel, nous pouvons demander à la famille de retirer son enfant de l'école.

### **Gestion du comportement**

La discipline, dans un environnement Montessori, n'est pas imposée à l'enfant, mais plutôt créée chez l'enfant quand il y a un beau mélange et un équilibre parfait de liberté et de structure. Le maintien de cet équilibre délicat est l'un des fondements de l'environnement Montessori. C'est sur ce fondement de liberté et de structure que l'enfant construit la discipline.

La liberté n'est pas souvent associée à la discipline. Habituellement, les gens supposent que, puisqu'on offre à l'enfant la liberté de se déplacer, de choisir, de répéter, il n'y a pas de structure à l'environnement. La liberté, cependant, ne signifie pas que l'on peut faire ce que l'on veut. La responsabilité envers soi-même et sa communauté sont des composantes essentielles de la liberté. Nous offrons des libertés, mais avec des limitations qui facilitent le développement de la responsabilité et un centre de contrôle interne. Le développement de l'autodiscipline de cette manière permet à l'individu de choisir le bon comportement parce qu'il est bon pour lui-même et pour la communauté.

La discipline intérieure n'est pas quelque chose d'automatiquement présent chez l'enfant, mais évolue plutôt sous les bons soins et dans l'environnement approprié. En tant qu'adultes dans la vie de l'enfant, nous devons être un modèle et un guide tout en soutenant l'enfant dans le processus de développement de l'autodiscipline. Nous offrons des libertés limitées en fonction de la capacité de l'enfant à faire des choix appropriés à ce moment précis. Plus la capacité de l'enfant à faire des choix et à suivre les règles s'améliore, plus la liberté est offerte.

Les règles de respect suivantes constituent une attente de comportement de la part des enfants, du personnel et des parents/tuteurs/responsables d'enfants dans leur vie à l'école :

- Le respect de soi
- Le respect des autres
- Le respect du matériel, des outils et des équipements
- Le respect de l'environnement

Si un enfant a des difficultés à suivre les règles de la communauté, la réponse sera adaptée à son âge. L'attention personnelle, la réorientation, la distraction, la substitution et/ou le retrait de la situation sont des approches typiques utilisées par le personnel de Montessori Hossegor. La plupart des cas se résolvent d'eux-mêmes lorsque l'enfant subit les conséquences logiques ou naturelles de ses actions (c.-à-d. essayer de la peinture renversée qui a été projetée sur le sol).

Si l'enfant ne respecte pas les règles de la communauté, le personnel de surveillance cherche les causes sous-jacentes du comportement de l'enfant. Ce faisant, l'adulte essaie d'aider l'enfant à comprendre le caractère inapproprié de ses choix et à trouver une alternative appropriée. Si un comportement perturbateur ou inapproprié se produit à plusieurs reprises, le guide peut demander au directeur de l'école et/ou à un autre membre du personnel d'observer le comportement et de

proposer des suggestions et des solutions alternatives. Si le comportement se poursuit, les parents peuvent être contactés pour obtenir leur soutien et leur coopération.

Les comportements inacceptables comprennent, sans toutefois s'y limiter, les suivants:

- Parler de façon inappropriée (jurer ou paroles sexuelles déplacées)
- Taquiner ou blesser intentionnellement les sentiments des autres.
- Discours irrespectueux envers qui que ce soit
- Jeu agressif, ou toute forme de jeux avec fusils ou autre armes.
- Destruction intentionnelle de matériel ou d'équipement de classe - perturbation du travail d'un autre enfant
- Insultes humiliantes
- Emission de bruit constante
- Frapper, cracher ou donner des coups de pied.
- Toucher sexuel inapproprié
- Mordre
- Interférer avec la santé et/ou la sécurité d'une autre personne.

Montessori Hossegor pratiquera l'orientation comportementale en proposant aux enfants des activités stimulantes et absorbantes et en les traitant avec dignité et respect. Nous établissons des limites claires et réalistes qui sont adaptées au développement et sont appliquées avec fermeté et cohérence. L'école prendra des mesures immédiates pour travailler avec un enfant, ainsi qu'avec les parents de l'enfant, dont le comportement est nuisible pour lui-même ou pour les autres enfants dans l'environnement.

S'il y a un enfant qui est agressif à répétition et qui ne réagit pas aux diverses méthodes de réorientation et de discipline utilisées, le personnel peut avoir besoin d'avoir recours aux conséquences d'un comportement inacceptable, violent ou impossible à gérer. Lorsque le personnel note qu'un enfant a besoin d'une plus grande quantité de conseils et de temps, cela sera documenté et, si nécessaire, les parents seront contactés. Le personnel s'engage à essayer des techniques positives, à observer le comportement et à l'enregistrer, et à rencontrer la famille pour obtenir des informations sur la façon d'encourager un comportement positif. Si les conséquences et la réorientation n'ont aucun effet sur un comportement inacceptable persistant, le personnel recommandera à la famille de demander de l'aide et de faire évaluer l'enfant. Après une évaluation externe, un plan sera établi avec la famille et un spécialiste pour faire face aux comportements difficiles. Ce plan sera mis en œuvre et testé pendant le mois qui suit. Les parents et le personnel se réuniront de nouveau pour évaluer le plan et les progrès.

Le personnel se réserve le droit de renvoyer de l'école les enfants qui ont été documentés comme ayant un comportement inacceptable persistant. Cela peut se produire dans les cas où l'école estime que nous ne pouvons pas répondre efficacement aux besoins de l'enfant ou lorsque les parents ne donnent pas suite aux recommandations des spécialistes ou du personnel. Il peut s'agir d'enfants qui sont très agressifs ou qui ont des besoins spéciaux plus complexes qui peuvent être traités plus efficacement dans le cadre d'un autre programme.

### **Renvois & suspensions**

Le renvoi est habituellement le résultat d'un manquement aux paiements des frais de scolarité, d'un manquement lors de la remise de papiers requis ou d'un manque d'assiduité. Lorsqu'il est clair qu'un environnement multi-âge et ouvert n'est pas l'environnement éducatif le plus approprié pour un enfant, celui-ci peut être référé à une autre école ou à un spécialiste. La suspension peut résulter



d'actions d'un enfant qui nuisent de façon répétée à la propriété ou menacent la sécurité physique d'autres enfants. Si un enfant est considéré comme un risque continu, on peut lui demander de prendre un congé de courte durée.

Le renvoi d'un enfant est un dernier recours et ne se fait que dans des circonstances extrêmes lorsque le comportement d'un enfant a continué à être menaçant et perturbateur pour la communauté. Avant le renvoi, les Guides sont responsables d'essayer plusieurs formes de réorientation du comportement. Les parents et les guides doivent communiquer et créer un plan pour essayer d'aider l'enfant à adapter son comportement à l'environnement. Si le comportement perturbateur ou nuisible persiste, on peut demander à l'enfant de quitter l'école. Voir plus d'informations sur la politique de Montessori Hossegor en matière de comportement en élémentaire.

### **Interdiction de l'intimidation**

Montessori Hossegor s'engage à fournir un environnement d'apprentissage sûr et respectueux pour tous les élèves. Les actes d'intimidation, sous quelque forme que ce soit, de la part d'un enfant ou d'un groupe d'enfants, sont interdits sur la propriété de l'école et lors des activités scolaires. Pour des informations détaillées concernant la politique de comportement de l'école élémentaire Montessori Hossegor, veuillez vous référer au formulaire.

### **Interdiction de l'harcèlement et de la violence**

Montessori s'efforce de maintenir un environnement d'apprentissage et de travail exempt de harcèlement et de violence religieuse, raciale ou sexuelle. MH interdit toute forme de harcèlement et de violence religieuse, raciale ou sexuelle. Pour des informations détaillées concernant la politique de comportement de l'école élémentaire Montessori Hossegor, veuillez vous référer au formulaire.

### **PASSAGE DANS LA CLASSE ÉLÉMENTAIRE**

Le passage de la Maison des Enfants à la classe élémentaire 6-12 de Montessori Hossegor se fait quand l'enfant est prêt et a acquis la maturité nécessaire, en fonction du nombre de places disponibles.

Les enfants de la classe élémentaire et leurs parents sont tenus de lire et de signer le contrat d'exigences et de comportement pour l'enfant en élémentaire. Ce contrat d'exigence ne fait qu'explicitement pour les enfants et leurs familles un comportement qui est attendu de toute personne présente sur les lieux de l'école à tout moment, enfant et adulte.

### **ACTIONS INTERDITES AUX ADULTES**

À Montessori Hossegor, les enfants sont traités avec le grand respect que tous les enfants méritent. Les actions et le langage des adultes doivent être respectueux. Nous sommes conscients que pour changer les comportements difficiles, les enfants doivent être entourés de modèles adultes qui traitent les enfants et les autres adultes avec intégrité. Par conséquent, nous évitons les punitions et essayons de réorienter le comportement.

En aucun cas, un membre du personnel ne commettra une des actions suivantes:

- Avoir recours aux châtiments corporels, qui comprend, sans toutefois s'y limiter, la manipulation brutale, la bousculade, le tirage des cheveux ou des oreilles, le secouement, les gifles, les coups de pied, les morsures, les pincements, les coups ou la fessée..
- Soumettre un enfant à la violence psychologique qui comprend, sans toutefois s'y limiter, les insultes, l'ostracisme, l'humiliation, les remarques désobligeantes au sujet de l'enfant, l'utilisation d'un langage qui menace, humilie ou effraie l'enfant.



Montessori Hossegor  
189 avenue de Pédebert  
40150 Soorts-Hossegor  
07 68 99 33 45

[contact@montessorihossegor.com](mailto:contact@montessorihossegor.com)

- Crier sur un enfant.
- Punir un enfant pour ses manquements en terme de propreté.
- Refuser de la nourriture, de la lumière, de la chaleur, des vêtements ou des soins comme punition pour un comportement inacceptable.
- Retenir physiquement ou de façon mécanique un enfant autrement que pour le tenir dans ses bras afin de protéger cet enfant ou d'autres personnes contre tout danger.
- Séparation du groupe, sauf dans les limites des règles ou pour raisons d'hygiène/médicales (maladie contagieuse déclarée, fièvre, poux, présente suspecte de covid, etc...)

Tout membre du personnel qui s'adonne à l'un des comportements susmentionnés fera l'objet de mesures disciplinaires ou d'un licenciement. Nous espérons sincèrement que les parents observeront également le traitement approprié des enfants.

### **NOTE FINALE**

Toute personne qui ne se sent pas en accord avec ce règlement ou l'esprit de l'école tel que stipulé dans notre vision et dans notre projet pédagogique devrait se poser la question du bienfondé de sa présence. Si un désaccord est mis à jour entre une famille et Montessori Hossegor et qu'une solution amiable ne peut être trouvée, Montessori Hossegor se réserve le droit de demander à la famille de retirer son enfant de l'école.